

En cas de projection ou de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment l'oeil avec de l'eau bicarbonatée pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières écartées, puis laver avec un sérum physiologique. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

En cas de projection ou de contact avec la peau : Laver immédiatement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation consulter un médecin. Ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau mais ne pas faire boire, ni faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteur à poudre, neige carbonique, mousse, eau. Equipement de protection spécial pour le personnel préposé

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution individuelles : Pas de précaution particulière.

Précaution pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet en excès dans les eaux naturelles. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usages.

Méthode de nettoyage : Stopper la fuite à la source. Contenir et absorber le déversement à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre, pompe à vide). Transférer les matières récupérées dans un container à déchets étiquetés de la même manière que les containers originaux. Nettoyer les lieux avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précautions spéciales.

Stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conservé à l'abri du gel et des chaleurs excessives. Un an dans son emballage d'origine et fermé. Les emballages plastiques sont recommandés. Eviter les emballages métalliques non protégés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : non nécessaire.

Protection des mains : pour les contacts prolongés et/ou répétés, utiliser des gants en caoutchouc ou en plastique.

Protection de la peau et du corps : pas de vêtements spécifiques.

Protection des yeux : s'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	liquide légèrement visqueux
Couleur	jaune à marron clair
Solubilité dans l'eau	miscible en toutes proportions
Odeur	orange
Densité relative	1.012 +/- 0.020
pH.	8.0 +/- 1.0. <i>ASTM D1172-15</i>
Indice de réfraction	1.370 +/- 0.010
Viscosité	légèrement visqueux

Les caractéristiques organoléptiques et physico-chimiques du produit sont susceptibles de varier au cours du temps. Cela est dû à l'origine naturelle de certaines matières premières, et n'affecte pas la qualité du produit.

Trouble et dépôts possibles, agiter avant emploi.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation Conditions à éviter : Aucune de prévisible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec la peau	les contacts prolongés et/ou répétés avec <i>le Super Nettoyant</i> peuvent enlever la graisse naturelle de la peau.
Contact avec les yeux	peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
Ingestion	peut causer des crampes abdominales – envie de vomir
Effet(s) spécifique(s)	pas d'informations disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur le savon naturel n'est disponible.

Information(s) générale(s) : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Effets sur l'environnement : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuse pour l'environnement aux concentrations dans le savon naturel de tradition.
Les composants sont tous biodégradables.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Excédents ou déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel. Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur.

Emballage vide : Récipient vide recyclable. Ne pas jeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation :

Transports terrestres non applicable

Transports maritimes non applicable

Transports aériens non applicable

Classe UN aucune

Réglementation locale se conformer à la législation locale des transports en vigueur.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification CE : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive CLP 2008 (Règlement 1272/2008 CE). Tous les composants de ce produit sont enregistrés dans l'Union Européenne.

Symbole aucun

Phrase H aucune

Phrase P : S2 conserver hors de portée des enfants

S26 en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation locale se conformer à la réglementation locale en vigueur.

16. AUTRES INFORMATIONS

Applications et/ou usages : Lave, nettoie, dégraisse.

Produits de nettoyage pour les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, de la rénovation des bâtiments.

Dose recommandée : de 50 ml à 1 l pour 5 l d'eau, selon le degré de salissure (lavage manuel ou mécanique sans rinçage). Alimentaire : rinçage à l'eau potable obligatoire.

Fiche de données de sécurité

CENTRALE CORSE BIO pour TRIALP

Le Super Nettoyant, sols & surfaces

Date de création : 17 novembre 2021

CETTE FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ EST CONFORME AU RÈGLEMENT REACH 10/07/2006. CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ÉTAT, CONFORME AUX SPÉCIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNÉ SUR L'ÉTIQUETTE.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation de la préparation. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant.